

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

Province de Québec
Municipalité de Kamouraska
Comté de Kamouraska

Le 17 décembre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Kamouraska tenue le lundi, 17 décembre 2018 à 20 H 00, dans la grande salle du Centre Communautaire située au 67, avenue Morel à Kamouraska.

Sont présents : MM. Gilles A. Michaud
Robert Lavoie prend son siège à 20H10 P.M.
Michel Dion
Patrick Pelletier
Madame Viviane Métivier
MM. Hervé Voyer
Denis Robillard

Les membres du conseil formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud.

Mychelle Lévesque agit à titre de directrice générale & secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire remercie toutes les personnes présentes et ouvre la réunion.

Les membres du conseil ayant reçu un avis de convocation en date du 3 décembre 2018 remis de main à main par Mychelle Lévesque, directrice générale, à tous les membres du conseil durant la séance ordinaire.

La secrétaire rappelle que cette séance extraordinaire doit porter uniquement sur l'adoption des prévisions budgétaires 2019, du plan triennal des immobilisations pour les années 2019-2020-2021 ainsi que l'avis de motion visant l'adoption ultérieure d'un règlement décrétant le taux de la taxe foncière applicable pour l'année financière 2019 ainsi que les différents taux de taxes pour les différentes tarifications de services.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18.12.295

RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Pelletier
APPUYÉ PAR Denis Robillard
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que prévu sur l'avis de convocation.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

18.12.296 RÉSOLUTION

Ayant pour objet d'adopter les prévisions budgétaires applicables à l'année financière 2019 identifiant les recettes et les dépenses afin d'établir, ultérieurement, par règlement, le taux de la taxe foncière générale, le service d'enlèvement des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques, le transport et la disposition des boues de fosses septiques ainsi que les taxes spéciales pour les dépenses d'immobilisations et de fonctionnement du réseau d'aqueduc et d'égouts.

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Dion
APPUYÉ PAR Viviane Métivier
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prévisions budgétaires soient adoptées et que le conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière 2019 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Administration générale	316 312 \$
Sécurité publique	219 263 \$
Transport	427 841 \$
Hygiène du milieu	391 542 \$
Santé & Bien-être	4 200 \$
Aménagement, urbanisme et développement	142 149 \$
Loisirs et culture	152 200 \$
Frais de financement	15 000 \$
Autres frais de financement	1 500 \$

SOUS-TOTAL : **1 670 007 \$**

Prendre note que, selon les modifications aux PCGR (principes comptables généralement reconnus), à compter de l'exercice 2010, les amortissements d'immobilisations sont inclus comme « charges » aux dépenses de fonctionnement. Le montant inclut aux dépenses est de : 288 311 \$ qui vient s'équilibrer à la rubrique « Immobilisations -amortissement ».

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT
AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES

CONCILIATION À DES FINS FISCALES
IMMOBILISATIONS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

AMORTISSEMENT	(288 311) \$
<u>FINANCEMENT</u>	
REMBOURSEMENT DE LA DETTE A LONG TERME	(0,00) \$
<u>AFFECTATIONS</u>	
APPROPRIATION DU SURPLUS CUMULÉ NON-AFFECTÉ	(17 576) \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	273 500 \$
FONDS RÉSERVÉS (REMB. FONDS DE ROULEMENT)	2 968 \$
TOTAL DES DÉPENSES & AFFECTATIONS :	1 640 588 \$

ARTICLE 2

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les recettes suivantes :

REVENUS :

Taxes	1 406 046 \$
Paielement tenant lieu de taxes	5 835 \$
Transferts	173 145 \$
Services rendus	11 932 \$
Imposition des droits	20 000 \$
Intérêts	7 000 \$
Autres revenus	16 630 \$
TOTAL DES REVENUS :	1 640 588 \$

ADOPTÉ À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018.

Gilles A. Michaud, maire

Mychelle Lévesque, dir. gén.

**ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2019, 2020
ET 2021**

18.12.297 RÉSOLUTION

ATTENDU QU'en vertu de l'article 956 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter un plan triennal d'immobilisations en prévoyant pour les trois prochaines années soit pour 2019, 2020 et 2021 des dépenses d'immobilisations ;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Hervé Voyer
APPUYÉ PAR Denis Robillard
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Kamouraska adopte son plan triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 et prévoit les dépenses suivantes :

ANNÉE 2019

PROJET 2016-04

Projet mise aux normes de l'eau potable : 341 131.00 \$
(applicable à la TECQ)

PROJET 2016-05

Construction de deux réservoirs-incendie : 220 000.00 \$
(Rang du Cap & Route 132)

PROJET 2018-05

Réfection Centre communautaire + 52 000.00 \$
aménagement extérieur :

PROJET 2019-06

Achat d'un portable : 1 500.00 \$
(bureau municipal)

ANNÉE 2020 :

PROJET 2016-05

Construction réservoir-incendie : 150 000.00 \$
(Rang des Côtes)

PROJET 2018-05

Réfection Centre communautaire + 75 000.00 \$
aménagement extérieur :

PROJET 2018-03

Réfection (Quai Taché) : 300 000.00 \$

PROJET : 2019-01

Réfection (ponceaux routes) : 50 000.00 \$

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

PROJET 2019-02

Agrandissement (garage municipal) : 36 500.00 \$

PROJET 2019-03

Agrandissement (toilette plage) : 15 000.00 \$

PROJET 2019-04

Achat tracteur pelouse 20 000.00 \$

ANNÉE 2021 :

PROJET 2016-05

Construction réservoir-incendie : 170 000.00 \$
(Rang du Petit Village)

PROJET 2018-05

Réfection Centre communautaire + 50 000.00 \$
aménagement extérieur :

PROJET : 2019-01

Réfection (ponceaux routes) : 50 000.00 \$

PROJET 2017-02

Réfection (Route du Pain-de-Sucre) : 220 000.00 \$

PROJET 2017-03

Ré-asphaltage (Rang de l'Embarras) : 240 000.00 \$

PROJET 2017-02

Réfection (Rang du Cap) : 200 000.00 \$

TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES : 1 850 000,00 \$
(pour les trois années)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

2018.08 **Avis de motion est présenté par Hervé Voyer** qu'à une séance ultérieure, la municipalité adoptera un règlement décrétant les taux de taxation et les tarifications pour l'année 2019.

Madame Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, procède à la présentation du projet de règlement 2018-08 qui sera adopté à une séance subséquente indiquant les différents taux de taxes et des tarifications applicables à l'année 2019.

FERMETURE DE LA SÉANCE

18.12.298 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Denis Robillard
APPUYÉ PAR Michel Dion
ET DEMANDÉ PAR LE MAIRE, GILLES A. MICHAUD, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance extraordinaire soit close. Il était 20H20.

Gilles A. Michaud, maire

Mychelle Lévesque, dir. gén. & sec. trés.

NOTE :

«Je, Gilles A. Michaud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.».

Gilles A. Michaud, maire